

STÉPHANE DUVAIL
ET ASSOCIÉS
AUDIT

ASSOCIATION
MISSION LOCALE DE LOIRE EN LAYON
Le Neuf Bourg
49380 THOUARCE

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013	1
BILAN	3
	Verso
COMPTE DE RÉSULTAT	5
ANNEXE	7

Stéphane DUVAIL
Mathieu BATARD
*Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes*

**Aux Membres
de l'Association
MISSION LOCALE DE LOIRE EN LAYON**
Le Neuf Bourg
49380 THOUARCÉ

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31/12/2013** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE DE LOIRE EN LAYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

2.1 Règles et méthodes comptables

Les notes de l'annexe, page 7, exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations suivantes :

- Immobilisations corporelles,

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2.2 Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant :

- La détermination des amortissements sur les immobilisations corporelles,

sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

2.3 Conclusion

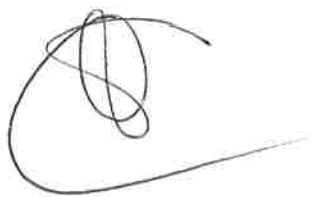
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Cholet, le 19 juin 2014



Cabinet Stéphane DUVAIL & Associés AUDIT
Représenté par Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes

Le présent rapport comporte, annexe comprise, 17 pages

Audit
Commissaire
aux comptes

BILAN ACTIF

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	4 380	3 937	443	1 011
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	57 305	53 507	3 798	5 663
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	61 686	57 444	4 242	6 674
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	653		653	679
Autres créances	43 289		43 289	48 841
Valeurs mobilières de placement				130 998
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	196 054		196 054	36 606
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	239 996		239 996	217 124
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	301 682	57 444	244 238	223 798
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Audit
Commissaire
aux comptes

BILAN PASSIF

		31/12/2013	31/12/2012
		Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		113 495	113 495
Autres réserves		3 013	3 013
Report à nouveau		- 35 555	- 41 820
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		51 278	6 265
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		3 393	5 339
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL	(I)	135 624	86 292
Comptes de liaison	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques		13 524	20 000
Provisions pour charges		17 616	16 826
TOTAL	(III)	31 140	36 826
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL	(IV)		
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		33 536	23 301
Dettes fiscales et sociales		43 938	60 479
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			16 900
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL	(V)	77 474	100 680
Ecarts de conversion passif	(VI)		
TOTAL GENERAL	(I à VI)	244 238	223 798
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		77 474	100 680
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

Audit
Commissaire
aux comptes

COMPTES DE RESULTAT

		31/12/2013	31/12/2012
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Prestations de services		653	875
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		653	875
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		391 274	369 354
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		4 892	20 534
Collectes			
Cotisations			
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	396 818	390 762
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (2)		133 373	112 534
Impôts, taxes et versements assimilés		9 985	11 192
Salaires et traitements		156 733	186 555
Charges sociales		51 196	53 598
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 409	6 957
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges		790	
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	356 485	370 836
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	40 334	19 926
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)		
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)		888	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		304	352
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	1 192	352
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)		5	
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)	5	
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	1 187	352
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I-II+III-IV+V-VI)	41 521	20 278

Audit
Commissaire
aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2013	31/12/2012
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		230	540
Sur opérations en capital		3 527	6 189
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		6 476	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	10 233	6 729
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		476	
Sur opérations en capital			742
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			20 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	476	20 742
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	9 757	- 14 013
Impôts sur les bénéfices	(IX)		
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	408 243	397 843
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	356 965	391 578
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		51 278	6 265
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		51 278	6 265
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature		13 518	13 518
Dons en nature		16 360	16 360
TOTAL		29 878	29 878
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		16 360	16 360
Prestations		13 518	13 518
Personnel bénévole			
TOTAL		29 878	29 878

REGLES ET METHODES COMPTABLES



Ces comptes annuels ont été établis le 29 avril 2014.

Faits caractéristiques de l'exercice.

Le Directeur de la Mission Locale, par le biais d'une convention de mise à disposition de personnel par la Mission Locale Angevine, a quitté ses fonctions fin octobre 2013.

Il a été remplacé début 2014 par Madame RICHARD.

Dans le cadre du litige prudhommal survenu suite à une rupture de contrat en 2012, une provision pour risques de 20 000 € avait été constatée dans les comptes 2012.

Suite au jugement rendu le 23 janvier 2014, la Mission Locale a été condamnée à verser la somme de 13 524 €, incluant les charges sociales.

La provision a donc été reprise pour un montant de 6 476 € dans les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2013.

La provision s'élève ainsi à 13 524 € au 31 décembre 2013.

Conventions comptables.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Logiciels	1 an
- Installations agencements	8 ans
- Matériel bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

 Audit
 Commissaire
 aux comptes

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers, adhérents				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		43 942	43 942	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		77 474	77 474		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2013	31/12/2012
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	43 289	48 841
Produits à recevoir	4 674	
Subventions à recevoir	38 615	
Etat - subvention à recevoir		48 841
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	43 289	48 841

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 670	8 133
Dettes fiscales et sociales	20 116	22 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	28 786	30 738

TRANSFERTS DE CHARGES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Audit
Commissaire
aux comptes

Nature des transferts de charges	Montant
Remboursement formations	4 892
Total	4 892

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels	230	771800
Quote part subventions virée au résultat	3 462	777000
Reprise provision pour risques et charges exceptionnels	6 476	787500
Total	10 168	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Charges exceptionnelles	476	671800
Total	476	

STÉPHANE DUVAIL
ET ASSOCIÉS
AUDIT

**ASSOCIATION
MISSION LOCALE DE LOIRE EN LAYON
Le Neuf Bourg
49380 THOUARCÉ**

**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013**

STÉPHANE DUVAIL
ET ASSOCIÉS
AUDIT

Stéphane DUVAIL
Mathieu BATARD
*Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes*

**Aux Membres
de l'Association
MISSION LOCALE DE LOIRE EN LAYON
Le Neuf Bourg
49380 THOUARCÉ**

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

7, boulevard de Touraine - CS 70232 - 49302 CHOLET Cedex

Tél. 02 41 62 13 70 - Fax 02 41 75 52 87

S A S au capital de 20 000 euros - RCS Angers 487 516 668

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 21 487 516 668


Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers

www.cabinetduvail.com

1. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Cholet, le 19 juin 2014



Cabinet Stéphane DUVAIL & Associés AUDIT
Représenté par Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes